



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION DE L'EXERCICE 2021

Avis public est par la présente donné aux contribuables de la Ville de L'Assomption que le rôle général de perception de l'exercice 2021 a été complété le 19 janvier 2021 à mon bureau situé au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord à L'Assomption, et que l'envoi des comptes de taxes sera fait dans le délai imparti.

Tous les comptes dont le total dépasse 300 \$ pourront être payés en trois versements, selon les dates d'échéance suivantes :

- **1^{er} versement : le 25 février 2021**
- **2^e versement : le 8 juillet 2021**
- **3^e versement : le 7 octobre 2021**

Tout versement payé après l'échéance sera sujet à un intérêt de 11 % l'an et une pénalité de 5 % l'an (0,5 % du principal impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5 % par année).

Donné à L'Assomption, ce 19^e jour du mois de janvier 2021.

Sophie Laurin, CPA, CGA, OMA
Trésorière et chef de division trésorerie

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier de la Ville de L'Assomption, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en **affichant** une (1) copie au Complexe municipal situé au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord le **mardi 19 janvier 2021** et en le **publiant** sur le site Internet de la Ville de L'Assomption le **mardi 19 janvier 2021** en vertu du règlement 248-2018 et ses amendements.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20^e jour du mois de janvier 2021.

Jean-Michel Frédérick, avocat
Greffier